

# Règlement du Jeu Concours « SPASH – Concours Spécial Noël »

Du 10 décembre 2025 au 31 décembre 2025

## Article 1. Société organisatrice

La société **SPASH**, exploitée par NGTV Experience (SIRET : 793 654 678 00024), organise un jeu concours du **10/12/2025 à 00h00 au 31/12/2025 à 23h59**, destiné à promouvoir sa marque et à valoriser les contenus créés par sa communauté.

---

## Article 2. Participants

Le concours est ouvert à toute **personne physique** disposant :

- d'un accès à un club équipé du système SPASH,
- d'un compte créé sur l'application SPASH.

Sont exclus :

Les collaborateurs SPASH et toute personne ayant participé directement ou indirectement à l'organisation du concours, ainsi que leurs ayants droit.

La participation implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Toute participation incomplète ou non conforme sera considérée comme nulle.

---

## Article 3. Modalités de participation

Pour participer, chaque utilisateur doit :

1. **Jouer dans un club équipé SPASH,**
2. **Envoyer une vidéo** dans l'une des catégories du concours. Trois méthodes sont acceptées :
  - Via l'onglet « **Concours** » de l'application SPASH,
  - Par email à : **infos@spash.com**,
  - Sur les réseaux sociaux, en publiant la vidéo avec l'hashtag **#SPASHcontest**
3. **Accepter l'utilisation et le partage de son image** et de sa vidéo sur les supports de communication SPASH (réseaux sociaux, site web, application, supports marketing).

Chaque participant peut envoyer **une seule vidéo par catégorie**.

---

## Article 4. Déroulement du concours

Le concours comporte **3 catégories** :

- **TOP FAIL** : les actions ratées les plus amusantes,

- **TOP ACTION** : les plus belles actions sportives,
- **TOP FUN** : les vidéos les plus drôles ou originales.

À l'issue du concours, les équipes SPASH sélectionneront **un gagnant par catégorie**.

---

## Article 5. Désignation des gagnants

La sélection des vidéos s'effectue **entre le 1er et le 6 janvier 2026**.

Les **3 gagnants** seront informés par email ou directement via l'application à partir du **7 janvier 2026**.

Les critères de sélection reposent sur :

- la qualité de l'action,
- l'originalité,
- le caractère fun ou remarquable,
- l'adéquation avec la catégorie choisie.

La décision de SPASH est **définitive et sans appel**.

---

## Article 6. Dotation

Chaque gagnant (1 par catégorie) remportera un cadeau **d'une valeur d'environ 100 €**, au choix parmi :

- tenues ou accessoires de sport,
- écouteurs sans fil,
- maillot de foot,
- raquette de padel,
- ou autres produits sélectionnés par SPASH.

Les lots :

- **ne peuvent être ni échangés,**
- **ni cédés,**
- **ni remplacés par leur valeur monétaire,**
- **ni remboursés.**

En cas d'indisponibilité d'un produit, SPASH pourra proposer une dotation d'une valeur similaire.

---

## Article 7. Remise des dotations

Après confirmation de l'éligibilité du gagnant, SPASH prendra contact pour organiser l'envoi de la récompense.

Les lots seront expédiés dans un délai raisonnable après la confirmation des informations du gagnant.

---

## **Article 8. Garanties et responsabilités**

SPASH s'engage à organiser le concours conformément aux règles du présent règlement.  
SPASH ne saurait être tenue responsable :

- d'un dysfonctionnement technique indépendant de sa volonté,
- d'une interruption des services de l'application,
- d'une mauvaise réception ou perte d'une participation,
- de dommages liés à l'utilisation des dotations.

En cas de fraude, tentative de fraude ou participation abusive, SPASH se réserve le droit d'annuler la participation concernée, voire l'ensemble du concours si nécessaire.

SPASH se réserve également le droit de modifier, suspendre ou annuler le concours en cas de force majeure ou d'événement extérieur indépendant de sa volonté.

---

## **Article 9. Consultation du règlement**

Le règlement officiel est accessible via :

- les réseaux sociaux SPASH,
  - l'application SPASH,
  - ou sur simple demande par email à [infos@splash.com](mailto:infos@splash.com).
- 

## **Article 10. Propriété intellectuelle**

Les vidéos soumises dans le cadre du concours peuvent être utilisées par SPASH pour :

- des publications réseaux sociaux,
- des communications marketing,
- des contenus promotionnels,

sans compensation autre que la dotation éventuelle du concours.

Le participant garantit être titulaire des droits liés à la vidéo et autorise SPASH à l'utiliser dans les conditions ci-dessus.

---

## **Article 11. Données personnelles**

Les informations collectées (nom, prénom, email, identifiant SPASH...) sont nécessaires pour la gestion du concours et la remise des lots.

Conformément à la loi Informatique et Libertés et au RGPD, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant.

Demande : [infos@spash.com](mailto:infos@spash.com)

---

## Article 12. Loi applicable

Le présent règlement est soumis au **droit français**.

Tout litige sera, en l'absence de résolution amiable, soumis au tribunal compétent de Lyon.